

# **RHINS - RHODON - TRAMBOUZAN**

## **ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOS RIVIÈRES**

Nous sommes heureux de vous présenter le fruit de plusieurs années de travail sur l'eau et les milieux aquatiques de notre territoire : le second Contrat de rivières Rhins, Rhodon, Trambouzan.

Le comité de rivières, instance regroupant les élus du territoire, les représentants des usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, pêcheurs, riverains...), les associations de protection de la nature, les partenaires financiers et les services de l'Etat, était en charge d'élaborer ce vaste programme d'actions. Depuis 2003, une série d'études nous a permis de mieux connaître les milieux aquatiques du territoire et de prendre conscience des perturbations qu'ils ont subies et qu'ils subissent encore. Face à ces constats, un second programme d'actions a été construit afin de restaurer et préserver ces milieux et la ressource en eau.

En parallèle, les collectivités se sont associées afin de mettre en place une structure unique chargée de piloter ce projet. Le SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) est aujourd'hui prêt à se lancer dans ce second Contrat de rivières.

Ce projet participera à l'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici 2015, objectif fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

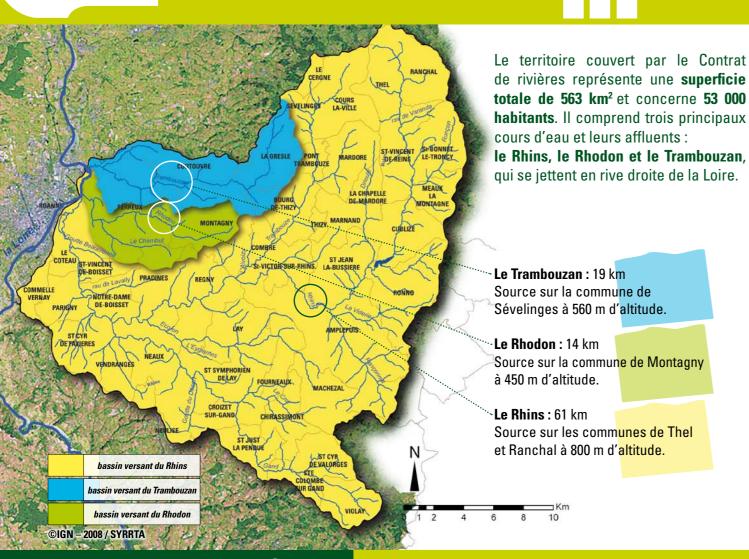
Cependant, l'amélioration de la qualité de nos rivières passera également par l'implication de chacun. C'est pourquoi nous comptons sur l'ensemble des acteurs de ce territoire pour passer à l'action et œuvrer à la préservation de cette ressource indispensable.

Georges LACOTE, Président du Comité de rivières et Michel LACHIZE, Président du SYRRTA.





# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



# LE CONTRAT DE RIVIÈRES

### Un outil commun pour répondre à des enjeux partagés

Le Contrat de rivières est un programme d'actions établi sur 5 ans visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du territoire. 25 maîtres d'ouvrage se réunissent autour du Contrat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan pour restaurer et gérer les milieux aquatiques mais aussi pour limiter les impacts sur la ressource en eau.

Ce programme est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil régional Rhône-Alpes et les conseils généraux du Rhône et de la Loire.

## Historique

- · 1992-2001 :
- 1er Contrat de rivières pour le bassin du Rhins.
- 2006-2010

Programme de restauration

et d'entretien des berges et du lit.



LE RHINS. LE RHODON ET LE TRAMBOUZAN



Le second Contrat de rivières permettra de répondre à des objectifs partagés et validés en concertation avec les divers acteurs locaux et ce, dans le respect des réglementations en vigueur. Ce programme d'actions se décline en cinq volets :

- Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau en continuant les efforts engagés en matière d'assainissement des eaux usées, tout en prenant en compte les pollutions d'origine agricole et les phytosanitaires.
- Restaurer les rivières et les zones humides naturelles afin d'améliorer leur fonctionnement (rôle épuratoire, habitats pour la faune, circulation des poissons, régulation des débits...) et de les rendre plus attractives.
- Améliorer la gestion du risque inondation dans les secteurs vulnérables en cherchant à restaurer les conditions d'écoulement là où elles sont perturbées et en se préparant aux risques inhérents en zones inondables.
- Inciter à une gestion raisonnée des prélèvements d'eau afin de concilier les usages.
- Sensibiliser le grand public aux problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

### Quelques exemples d'opérations programmées

- restructuration d'unités d'épuration d'eaux usées, • incitation des communes à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,
  - renaturation de secteurs artificialisés sur la Trambouze et sur l'aval du Rhins,
  - effacement d'obstacles pour permettre la circulation des poissons,
  - diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable.
    - sensibilisation des scolaires à l'eau et aux milieux aquatiques...





# PRÉSENTATION DU SYRRTA

### Une structure pour piloter le Contrat de rivières

Le SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents, créé en avril 2010, est né de la volonté de **mutualiser les moyens** au sein d'une structure unique et compétente sur l'ensemble des bassins versants concernés.

Le SYRRTA prend ainsi le relai des communautés de communes sur les missions de gestion des rivières, de communication, de sensibilisation, de suivi de la qualité des eaux... Il est de plus chargé de coordonner et d'épauler la mise en œuvre des opérations de l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Il regroupe 9 collectivités : les Communautés de communes du Pays d'Amplepuis Thizy, du Pays entre Loire et Rhône, du Pays de Perreux, du Canton de Belmont de la Loire, le Grand Roanne et les communes de Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Valorges, Sainte Colombe sur Gand et Violay.





### Marion GUIBERT, chargée de mission

En collaboration avec les partenaires du Contrat de rivières, elle a pour mission de suivre la mise en œuvre du programme. Elle gère le montage administratif, financier et réglementaire des opérations.



#### Jean-Charles DREVET, technicien de rivières

Il est chargé de la mise en œuvre des opérations de restauration et d'entretien des rivières. Très présent sur le terrain, il assure également une veille sur le Rhins, le Rhodon, le Trambouzan et leurs affluents.



Président : Michel LACHIZE, vice-président de la CCPAT Vice-président : Daniel BEZIN, vice-président de la COPLER.







Saint Cyr de Valorges





Saint Bonnet le Troncy



Sainte Colombe sur Gand



Le Bancillon – Lac des Sapins 69 550 CUBLIZE Tél : 04 74 89 58 07 / Fax : 04 74 89 58 00

Email: syrrta@syrrta.fr







Rhône Alpes